

ACTES DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Les délibérations en texte intégral sont disponibles sur demande à la Direction ressources et organisation du Port autonome de Strasbourg, 25 rue de la Nuée bleue, CS 80407, 67002 STRASBOURG Cedex (Tél. + 33 (0)3 88 21 74 02 – Fax + 33 (0)3 88 23 56 57 - pas@strasbourg.port.fr).

Séance du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2013

Lors de la séance du 1^{er} juillet 2013 le Conseil d'administration du Port autonome de Strasbourg, après en avoir délibéré, a pris les décisions dans les affaires suivantes :

- 1.- Ouverture de la séance – excuses
- 2.- Procès-verbal de la séance du 22 mars 2013

Les délibérations portant sur les points 3 à 6 ont fait l'objet d'une décision du Bureau dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil d'administration et qui est définie au paragraphe 2 de l'annexe I (Nomenclature des affaires pour lesquelles le Bureau a délégation du conseil d'administration) du Règlement intérieur approuvé en séance du Conseil d'administration du 16 octobre 2009 (résolution n° 5) et sont présentées au Conseil pour information

- 3.- A.S.P.A.- Association sportive du Port autonome de Strasbourg et de la Navigation
Subvention de fonctionnement pour l'année 2013
 - 4.- Partenariat avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération
Strasbourgeoise – ADEUS : versement solde de la subvention au titre de 2012
 - 5.- UPM-BLUE PAPER-PORT AUTONOME DE STRASBOURG
- Conditions définitives de l'amodiation dans le cadre du projet de cession de l'usine de pâte à papier d'UPM
 - Rue du Rhin Napoléon – rue Charles Friedel
 - UPM France SAS (vendeur) au profit de BLUE PAPER SAS
 - Promesse de vente de terrains portuaires (promettant : Port autonome – bénéficiaire : BLUE PAPER SAS)
 - Pacte de préférence (promettant UPM France SAS – bénéficiaire : Port autonome)

- 6.- Société FONROCHE GÉOTHERMIE
Dispositif d'intéressement du PAS au titre de l'exploitation des ressources du terrain
-

Délibérations approuvées par le Conseil

REPRÉSENTATIONS

- 7.- Représentation du Port autonome de Strasbourg auprès du Conseil d'administration Port de Kehl
Coordinateur du Port autonome de Strasbourg auprès du Port de Kehl

COMPTABILITÉ

- 8.- Présentation du budget rectificatif 2013
Présentation des prévisions budgétaires pour les exercices 2014 et 2015

TARIFICATIONS

- 9.- Barèmes 2014 BATORAMA
- 10.- Barème Redevance d'usage des voies ferrées portuaires 2013
- 11.- Occupation temporaire du domaine public
Barème pour la mise en place de fibres optiques
Prise en compte du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 pour les infrastructures de transit

SUBVENTIONS

- 12.- Versement d'une subvention à la CCNR dans le cadre de l'organisation d'un congrès

TRAVAUX & ACHATS DE MATÉRIELS

- 12bis.- Travaux de régénération des voies ferrées – programme 2013
- 13.- Acquisition de trois engins de manutention type stackers

POINTS D'INFORMATION

- 14.- Projet de réaménagement de la Rue du Port du Rhin
- 15.- Projet « Écologie industrielle »
- 16.- Rapport d'activité trimestriel

PERSONNEL

- 17.- Intervention de l'inspecteur santé et sécurité au travail rattaché à la MIGT 7 au sein du PAS

POINT D'INFORMATION

- 18.- Régularisation d'un avenant à l'accord d'intéressement 2011 – 2013

VALORISATION DU DOMAINE

- 19.- Amodiation Société STRASBOURG BIOMASSE
Modification d'une condition d'amodiation aux fins de tenir compte du démarrage décalé du projet
- 20.- Date de la prochaine séance
La prochaine séance du conseil d'administration est fixée au 18 octobre 2013 à 14h30 à STRASBOURG.

—